

## Décision n° 2025-42 du 05/06/2025 - Désignation d'un expert externe ponctuel à l'ANSM (GOULAM Roxane)

Le Directeur de la Direction de la Surveillance ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

### **Décide**

#### **Article 1er**

Madame GOULAM Roxane est désigné(e) expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2026.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 05/06/2025

Mehdi BENKEBIL  
Directeur de la Direction de la Surveillance